



Orange mob impayé huissier au flan ?

Par **Hoba**, le **03/03/2015** à **12:05**

Bonjour, le même problème que moi mais pour 165 € alors que j'avais un contrat à 4.99, des téléchargements à l'insu de mon plein gré, ça fait 2 ans que ça dure de "intrum justicia" à "recocash" et maintenant un huissier sur Paris, j'habite dans le 63 donc incompétent territorialement, menace par email de "AVIS DE DEPOT AU TRIBUNAL" écrit en lettres géantes sur la page, le tout par email, indiquant que je vais avoir mes biens ou mes comptes saisis...sans autre indication, mais m'indique qu'il n'est pas "trop tard" pour un accord amiable....

Ne dois-je pas avoir communication de son assignation devant le tribunal ? Merci d'avance pour votre réponse, cordialement

Par **aguesseau**, le **03/03/2015** à **13:37**

bjr,

pour l'instant vous n'avez affaire qu'à une société de recouvrement qui ne dispose d'aucun pouvoir coercitif contre vous.

la menace d'une procédure devant un tribunal est l'arme habituelle de ces sociétés mais au vu du montant généralement c'est du bluff, c'est pour cette raison qu'il vous propose un arrangement amiable.

donc ne reconnaissez rien n'écrivez rien, ne payez rien, si la société insiste, menacez les d'un dépôt de plainte pour harcèlement.

ce genre de dette se prescrit par 2 ans.

cdt

Par **Hoba**, le **03/03/2015** à **15:45**

merci pour votre réponse, mais les deux derniers, sont des huissiers et celui-là est bien une scp d'huissiers à Bonnières sur Seine, par contre ils n'indiquent pas à quoi correspond la dette sauf "ORANGE FRANCE c/moi"

Vous dites que ces dettes se prescrivent par 2 ans, sauf si pendant ces 2 ans ils ne m'ont pas adressé d'autres actes, genre mise en demeure etc... ? en tout cas tout ce que j'ai reçu ça n'a jamais été en recommandé AR. Cordialement